

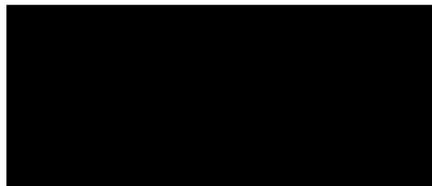
**CHATEAU 1**

Avenue du Château 8-12  
1081 Bruxelles  
N° BCE : **BE0850237662**

**c/o Citya Bruxelles S.A.****Agence Woluwe**

Av. Jacques Brel,36  
B-1200 BRUXELLES  
N° BCE : **BE 0430.800.556**

Lot : 00 D7	N° Client	4000202044
Date document		13/03/2024
Date d'échéance		12/04/2024



Le 13/03/2024

**Décompte du 01/01/2023 au 31/12/2023**

Cher(s) copropriétaire(s),

Vous trouverez, au verso de la présente, le détail de votre participation individuelle dans le décompte de charges dont question sous rubrique.

Si la situation de votre compte présente un solde ouvert, celui est mentionné dans la partie gauche du cadre repris ci-dessous et est totalisé avec le montant de votre appel de provisions, de manière à vous permettre d'apurer totalement votre dette vis-à-vis de la copropriété.

Si votre compte s'avère créditeur (montant « A recevoir »), et que vous souhaitez être remboursé (plutôt que de laisser la somme en question "à valoir" sur les prochains décomptes ou appels de fonds), nous vous prions de nous le faire savoir en nous communiquant votre numéro de compte bancaire.

En cas de problème, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service comptabilité, qui est accessible **tous les matins entre 9h00 et 12h30**, en prenant soin de mentionner vos références « clients » que vous trouverez dans l'encadré ci-dessus.

Afin que la comptabilisation de votre paiement puisse se faire correctement, nous vous prions d'utiliser **exclusivement** la communication structurée renseignée dans les « Instructions pour votre paiement » et ce, **avant la date d'échéance**.

En vous remerciant d'avance de respecter cette échéance, nous vous prions de croire, cher(s) copropriétaire(s), en l'assurance de notre considération distinguée.

N.B. : La ventilation entre les charges « locataires » et « propriétaires », est communiquée à titre indicatif, suivant l'usage et sans préjudice du contrat de bail conclu entre les parties. Le propriétaire demeure seul responsable du paiement de la totalité des charges. En aucun cas, le syndic n'interviendra en cas de différend entre le propriétaire et le locataire.

Comptabilité**RAVAOARISOA Caroline**

Tél : 02/737.73.94

Mail : caroline.ravaoarisoa@nexity-belgium.be

Pour plus d'informations, consultez le site internet de votre copropriété en suivant le chemin d'accès suivant :  
<https://www.nexity-belgium.be/> => MON ESPACE CLIENT SYNDIC => Votre agence Lamy

Votre login : 4000202044

Votre Password : 04432

**Instruction pour votre paiement****Total décompte(s) ci-joint(s)****268,98 €**

ACP CHATEAU 1

**Solde au 13/03/2024<sup>1</sup>****0,00 €**

IBAN : BE38 0688 9680 8372

BIC : GKCCBEBB

<sup>1</sup> Date dernière mise à jour banque**A payer à la copropriété****268,98 €**

Communication : +++400/0202/04432+++

Facture n°	22566	Lot	00 D7 4000202044	
------------	-------	-----	------------------	--

**Décompte du 01/01/2023 au 31/12/2023**

Cpt. Rubrique de répartition	A répartir	Tantièmes	Prorata	Q-P TVAC
1-000 FRAIS DE CONCIERGERIE	38 595,03	120 / 10000		463,14
1-100 DEPENSES COURANTES	11 253,72	120 / 10000		135,04
1-200 FRAIS ASCENSEUR(S)	17 422,97	120 / 10000		209,07
1-300 FRAIS DE GESTION	20 473,44	1 / 82		249,68
1-400 FRAIS GARAGES	642,32	1 / 81		7,94
1-500 FRAIS JARDINS	3 553,95	120 / 10000		42,65
1-600 FRAIS CHAUFFAGE ET EAU	77 100,42	1196,79 / 77103,36		1 196,74
2-000 FRAIS DE CONSERVATION	24 563,65	120 / 10000		294,77
2-600 TRAVAUX CHAUFFAGE	1 329,43	120 / 10000		15,95
3-000 TRAVAUX GENERAUX SVT DECISION(S) AG	7 615,04	120 / 10000		91,38
				<hr/>
7-000 PROVISIONS APPELEES	-195 499,88	120 / 10000		2 706,36
7-100 PRELEVEMENT FONDS DE RESERVE	-7 615,04	120 / 10000		-2 346,00
				<hr/>
				-2 437,38

Légende

1. Frais "locataires"
2. Frais "propriétaires"
3. Exécution décision(s) AG
4. Frais privatifs "locataires"
5. Frais privatifs "propriétaires"
6. Appel de provisions ou de fonds
7. Remboursement de provisions ou de fonds

**Total lot**

**268,98**